



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU 07 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme ANGLES Bénédicte, M. AUGEREAU Jean-Daniel, M. BOIZARD Adrien, Mme CHETITAH Jennifer, M. de MATTEÏS Alexandre, M. DELOIRE Jérôme, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GOICHON Adeline, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HAMON Catherine, Mme LEROUX Jennifer, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Nicole, Mme MERCIER SAVIDAN Marina, M. MOREAU Alain, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, M. PAGE Romaric, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PISCIONE Patrick, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme STRAQUADANIO Stéphanie, M. TARDIF Benoît, M. TREMAS Sébastien, Mme TUSSEAU Doriane.

Était excusé :

M. TARDIF Benoît a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne.

Secrétaire de séance : M. Nooruddine MUHAMMAD

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents..... 28
Nombre de suffrages exprimés..... 29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2026-04-01b / Création des commissions municipales – nomination des membres

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Par suite de la création des commissions municipales et de leurs compositions, il est procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants pour chacune des commissions.

Il est rappelé que le Maire est membre de droit de chacune des commissions.

Il est ainsi proposé le tableau suivant :

Tableau des Commissions Municipales

Finances, Personnel, Administration	Solidarités, Logement, Santé	Urbanisme, Économie, Marché	Culture, Citoyenneté, Communication	Patrimoine, Sécurité	Enfance Jeunesse, Sports, Animation de la Ville	Espaces Publics, biodiversité, déchets
MUHAMMAD Nooruddine	PAQUEREAU Amélie	GUEUDET Arnaud	NOIROT Muriel	AUGEREAU Jean-Daniel	ANGLES Bénédicte	MOREAU Alain
PAQUEREAU Amélie	HAMARD Marie-Claude	BOIZARD Adrien	STRACQUADANIO Stéphanie	PAGE Romaric	CHETITAH Jennifer	PAGE Romaric
GUEUDET Arnaud	MAURIER Jérôme	DE MATTEÏS Alexandre	GOICHON Adeline	TREMAS Sébastien	HAMON Catherine	SORET-LENEUTRE Valérie
NOIROT Muriel	MERCIER-SAVIDAN Marina	SORET-LENEUTRE Valérie	HAMON Catherine	DE MATTEÏS Alexandre	BOIZARD Adrien	PISCIONE Patrick
AUGEREAU Jean-Daniel	TUSSEAU Doriane	TARDIF Benoît	TREMAS Sébastien	HAMARD Marie-Claude	STRACQUADANIO Stéphanie	TARDIF Benoît
ANGLES Bénédicte	BOIZARD Adrien	PISCIONE Patrick	CHETITAH Jennifer	MAURIER Jérôme	GOICHON Adeline	MERCIER-SAVIDAN Marina
MOREAU Alain	LEROUX Jennifer	MELLIER Nicole	STEINIRGER Emeline	GEORGET David	DELOIRE Jerome	GUILLEMIN Richard
TUSSEAU Doriane	GOICHON Adeline <i>Suppléante</i>	HAMARD Marie-Claude <i>Suppléante</i>	MERCIER SAVIDAN Marina <i>Suppléante</i>	SORET LENEUTRE Valerie <i>Suppléante</i>	TUSSEAU Doriane <i>Suppléante</i>	DE MATTEIS Alexandre <i>Suppléant</i>
HAMARD Marie-Claude	Emeline STEINIRGER <i>Suppléante</i>	GUILLEMIN Richard <i>Suppléant</i>	GEORGET David <i>Suppléant</i>	LEROUX Jennifer <i>Suppléante</i>	MELLIER Nicole <i>Suppléante</i>	DELOIRE Jérôme <i>Suppléant</i>
DELOIRE Jérôme						
GUILLEMIN Richard						
LEROUX Jennifer <i>Suppléante</i>						
PISCIONE Patrick <i>Suppléant</i>						

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De valider** la nomination des membres qui composent les commissions municipales.

Pour extrait conforme au registre

Le Lion d'Angers, 07 avril 2026.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Nooruddine MUHAMMAD



(Handwritten signature in black ink)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :